

Mode d'emploi du cabinet de médecine générale Victor Hugo
11 rue Victor Hugo 92230 Gennevilliers
01.34.90.20.91

Mise à jour : Mai 2025

**Docteur.e.s Guillaume BARBEAU, Anna CHRISTIDIS, Margot KENIGSBERG,
Cyrille MONIN, Edouard PIETTE, Adèle SALAÛN et Mathilde SURUN.
Mme Marie-Laure RAMASSAMY.**

Nous utilisons un dossier médical informatisé et structuré, partagé par tous les médecins, y compris les remplaçants. Cependant, certaines informations peuvent rester confidentielles si vous en faites la demande.

Le cabinet est un lieu de stage pour des étudiants en médecine générale, qui assurent des consultations sous la supervision de leur maître de stage. Des médecins remplaçants consultent également régulièrement au cabinet.

Le cabinet est accessible au rez-de-chaussée aux personnes à mobilité réduite. L'infirmière Asalée et les médecins qui consultent à l'étage peuvent vous recevoir au rez-de-chaussée si besoin.

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h à 20h, et le samedi matin de 9h à 13h.

Les consultations sont **sur rendez-vous uniquement**, à prendre au secrétariat au **01 34 90 20 91** ou par internet sur le site : **doctolib.fr**. Entrer le nom de votre médecin ou "cabinet Victor Hugo Gennevilliers" pour voir les créneaux de consultation disponibles. Pour obtenir un rendez-vous avec le médecin de votre choix, à l'heure de votre choix, il est conseillé de prendre rendez-vous plusieurs semaines avant la date souhaitée de consultation.

Merci d'annuler les rendez-vous auxquels vous ne pouvez pas vous rendre afin de les libérer pour d'autres patients.

Nous réservons tous les jours des plages horaires pour les consultations urgentes ou non programmées. Pour un rendez-vous le jour même, vous devez appeler le secrétariat 01.34.90.20.91 dès 8h le matin (le délai de réponse peut être long)

En cas de problème médical urgent, vous pouvez demander à parler à un des médecins du cabinet. En cas de problème urgent, et si votre médecin habituel est absent ou indisponible, vous pouvez prendre rendez-vous avec un autre médecin du cabinet, ou bien avec un médecin en formation.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dr KENIGSBERG Dr MONIN Dr SALAÛN Dr SURUN Remplaçant.e.s	Dr CHRISTIDIS Dr KENIGSBERG Dr MONIN Dr PIETTE Dr SURUN Remplaçant.e.s	Dr BARBEAU Dr CHRISTIDIS Dr PIETTE Remplaçant.e.s	Dr CHRISTIDIS Dr KENIGSBERG Dr SALAÛN Dr SURUN Remplaçant.e.s	Dr BARBEAU Dr KENIGSBERG Dr SALAÛN Dr SURUN Remplaçant.e.s	Chaque médecin : 1 samedi sur 7 Voir planning des samedis
Dr KENIGSBERG Dr MONIN Dr SALAÛN Dr SURUN Remplaçant.e.s	Dr BARBEAU Dr CHRISTIDIS Dr PIETTE Remplaçant.e.s	Dr BARBEAU Dr SALAÛN Remplaçant.e.s	Dr KENIGSBERG Dr MONIN Dr SALAÛN Dr SURUN Remplaçant.e.s	Dr CHRISTIDIS Dr MONIN Dr PIETTE Remplaçant.e.s	

Pour favoriser l'écoute des patients et éviter de longues attentes, les médecins reçoivent sur rendez-vous toutes les 20 minutes. Les consultations ont cependant une durée variable, selon les besoins des patients ou une éventuelle urgence, et l'horaire des rendez-vous n'est pas contractuel. Il se peut que vous ayez un temps d'attente que nous essayons de rendre le plus court possible.

Si vous souhaitez signer le contrat "médecin traitant" avec l'un des médecins du cabinet, il faut prévoir une consultation pour créer votre dossier. Pensez à apporter tous les documents utiles à votre suivi : ancien dossier médical, comptes rendus d'examens, derniers bilans biologiques, carnet de santé, carnet de vaccination...

Des **consultations "d'éducation thérapeutique"** sont assurées par une infirmière de santé publique (Infirmière ASALEE). Ces consultations sont prises en charge intégralement par la sécurité sociale, vous n'aurez rien à régler. Il s'agit de consultations longues, il est indispensable de prévenir si vous ne pouvez pas venir au rendez-vous.

Vous pouvez joindre Mme Marie-Laure Ramassamy au : 07 63 46 58 02.

Elle s'occupe de :

- Éducation thérapeutique et suivi des patients diabétiques de type 2
- Éducation thérapeutique des patients à haut risque cardio-vasculaire
- Arrêt du tabac
- Dépistage et bilan des troubles cognitifs
- Education thérapeutique initiale pour l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque

Honoraires des consultations du cabinet Victor Hugo

Tous les médecins du cabinet sont conventionnés et relèvent du secteur à honoraires réglementés (secteur 1). Règlement par chèques, Carte Bleue ou espèces.

A titre d'exemple :

Adultes et enfants de + de 6 ans :	30 euros
Enfant de moins de 6 ans	35 euros
Visite à domicile programmée:	40 euros
Frottis :	42.46 euros
ECG :	44.26 euros

Si votre médecin traitant fait partie du cabinet mais que vous consultez un autre médecin du cabinet, cela ne pose pas de problème, vous restez dans le parcours de soin (pensez juste à le spécifier lors de la facturation, pour être bien remboursé).

Le Tiers Payant

Les médecins peuvent pratiquer le tiers payant pour les patients suivis au cabinet, ayant signé un contrat « Médecin traitant » avec l'un des médecins du cabinet Victor Hugo, et ayant une carte vitale mise à jour.

Par exemple, pour une consultation à 30 euros :

Une partie dite « AMO » (Assurance Maladie Obligatoire) de 21 € est prise en charge par la sécurité sociale et une partie dite « AMC » de 9 € est prise en charge par votre mutuelle si vous en avez une ou par la CSS (Complémentaire Santé Solidaire, qui remplace la CMUc et l'ACS) ou l'AME.

Lorsque nous pratiquons le tiers payant, vous ne réglez que 9 € (ou rien si la consultation relève de votre ALD30, CSS, AME, et invalidité). La sécurité sociale verse directement le complément au médecin.

Attention, pour vous faire rembourser les 9 € par votre mutuelle, assurez-vous, au moins une fois, que la sécurité sociale transmet les informations à votre mutuelle. Ce n'est pas toujours le cas. Pensez alors à demander une facture qu'il vous faudra adresser à votre mutuelle.

Dans tous les cas, avec l'utilisation de la carte vitale, vous êtes remboursés par virement sur votre compte bancaire en moins de 7 jours.

La participation forfaitaire de 2 euros

Une participation forfaitaire de 2 € est demandée par la sécurité sociale pour tous les patients de plus de 18 ans (sauf pour les bénéficiaires de la CSS et de l'AME et pendant la grossesse à partir du 6ème mois). Elle s'applique pour toutes les consultations ou actes

réalisés par un médecin, mais également sur les examens radiologiques, les analyses de biologie médicale. De même, chaque boîte de médicaments entraîne une retenue de 1 €.

Votre dossier médical

Tous les dossiers médicaux sont informatisés. Nous scannons et sauvegardons tous les courriers et les comptes rendus vous concernant.

Comme vous le remarquez, nous prenons du temps pour enregistrer et organiser les informations utiles à votre suivi médical. Cela nous permet de rédiger des courriers pour les collègues que vous consultez ou de rédiger des demandes d'hospitalisation, d'imprimer des synthèses de dossier (utiles si vous voyagez ou pour le site **monespacesante.fr**), ou de discuter de certaines situations lors de réunions pluri professionnelles de la Maison de Santé Universitaire.

Ces dossiers permettent également de collecter les coordonnées de votre équipe de soins c'est à dire les collègues médicaux et paramédicaux qui vous prennent en charge (ex: infirmières, kinés, cardiologue etc...). Pour une meilleure communication, pensez à nous donner leurs coordonnées.

Si vous déménagez ou si vous souhaitez récupérer votre dossier médical, il faut prendre RDV pour l'éditer et partir avec.

Vos résultats d'examens

Nous recevons par mail une grande partie des résultats de vos examens biologiques (prise de sang, analyses d'urines , etc ...). Cette transmission, rapide, se réalise via une messagerie sécurisée. Cependant, pensez à venir en consultation avec vos résultats.

Votre biologiste peut transmettre une copie de vos résultats à votre médecin traitant, même s'il n'est pas le prescripteur (par exemple, examen prescrit par un spécialiste). Pensez à en faire la demande auprès du laboratoire à chaque prélèvement !